



CGT Educ'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN,  
SNES-FSU, SNEP-FSU, SNETAA-EIL, SNUEP-FSU, SUD Education

## Ouverture des FPMN et CAPN de mouvement inter-académique 2010

### Déclaration commune liminaire 9 mars 2010

Le mouvement des mutations, premières affectations et réintégrations des personnels du second degré est l'opération de gestion concernant les corps numériquement les plus importants des fonctionnaires d'Etat et cadres de l'Etat, de la plus grande catégorie de salariés en France, lorsque l'on considère ensemble nos Commissions Administratives Paritaires Nationales et Formations Paritaires Mixtes Nationales réunies ce jour.

Chacun sait l'importance sociale et politique du mouvement, en ce qui concerne la mise en œuvre du service public d'éducation nationale, tout comme le nombre de personnels concernés et la satisfaction de leurs vœux.

Nos CAPN / FPMN représentent les corps numériquement les plus importants de notre administration, de l'Etat, du monde salarial.

Nous savons tous ici l'attachement des personnels du second degré à un service public de qualité, à l'ambition éducative, au paritarisme. Nous savons tous également ici combien, élus nationaux des personnels, nous sommes tous indubitablement représentatifs de nos professions.

**Le paritarisme** fait partie de la structure de l'Etat et de l'administration : le statut général (titre 1<sup>er</sup>, article 9) fonde la participation des fonctionnaires à la mise en œuvre de l'intérêt général et au fonctionnement du service public. Les CAP ne sont pas simplement consultatives mais obligatoirement et préalablement consultées.

Elles occupent une place particulière : c'est la seule structure administrative de l'Etat issue, dès l'origine et pour moitié, du **suffrage universel direct des fonctionnaires**.

Nous sommes très attachés au « dialogue social » sous toutes ses formes mais d'abord en respectant ses formes statutaires, légales et réglementaires : le paritarisme. Le dialogue social ne se résume certes pas au paritarisme, mais ce dernier en est le socle : cela implique notamment que l'avis rendu par les CAP et FPM doit être respecté. Ici, au ministère, comme au niveau déconcentré.

Chaque année, nous sommes trop souvent saisis de dysfonctionnements rectoraux aux droits des élus du personnel : délais de communication et qualité des documents préparatoires, irrespect des avis rendus par les CAP... La liste est longue ; c'est profondément anormal.

Ainsi, en 2009, lors de la phase intra-académique du mouvement national, des recteurs ont délibérément refusé d'entendre les propositions de corrections et d'améliorations des affectations formulées dans les instances statutaires par les élus des personnels (Rennes, Toulouse). Les groupes de travail compétents pour examiner les affectations des TZR ont été purement et simplement annulés à Dijon et Toulouse.

Cette année 2010, le recteur de Nice a gravement tenté d'entraver le rôle essentiel du Groupe de travail de vérification des vœux et barèmes du mouvement inter-académique, alors qu'il s'agit d'une étape indispensable aux travaux des commissions de mouvement qui s'ouvrent ce jour. Enfin, à Amiens, Montpellier, Versailles, on cherche chicane aux élus nationaux, ici présents dans cette salle : ce jour, ils ne sont toujours pas remplacés dans leurs classes !

Les mutations et les premières affectations sont pour les personnels un moment important qui a des conséquences fortes sur les conditions professionnelles et personnelles des agents concernés. Ils sont très attachés à ce que soient strictement respectés leurs droits, la transparence des décisions et la capacité de leurs représentants, élus par l'ensemble de nos professions, à pouvoir tout à la fois s'assurer de l'égalité de traitement et garantir l'équité, mais aussi à disposer des moyens permettant de corriger les « erreurs » et d'améliorer la qualité du mouvement proposé par l'administration.

Cela impose :

- Des documents préparatoires donnés suffisamment à l'avance et permettant aux représentants des personnels d'assurer l'intégralité de leur tâche, ce qui

suppose de pouvoir scinder toutes les phases du mouvement et pouvoir intervenir sur chacune d'entre elles ;

- Que toutes les affectations et toutes les mutations de l'ensemble des personnels fassent l'objet d'un examen par les FPMN au niveau national et les FPMA et des groupes de travail au niveau académique (affectation des TZR et des stagiaires).

C'est le seul moyen d'éviter la moindre suspicion sur d'éventuels « passe-droits ».

La non prise en compte de ces exigences conduirait à un conflit majeur avec l'ensemble de nos professions sur un sujet très sensible qui a déjà conduit l'an passé à une réaction d'ampleur des personnels.

Le choix fait par le Ministère, et par voie de conséquence par les Rectorats, de communiquer avant la tenue des FPM les projets de mouvement anticipés et non vérifiés par les commissions paritaires, conduit à d'inacceptables blocages. C'est en effet cela qui suscite les refus des rectorats à prendre en compte les demandes formulées par les commissaires paritaires lors des FPM pour corriger les erreurs et prendre en compte les améliorations, demandes faites pour assurer l'égalité de traitement, l'équité du mouvement et permettre la mutation du plus grand nombre d'enseignants. C'est la raison pour laquelle nous demandons qu'aucune information individuelle ne soit communiquée avant le mouvement.

Les personnels enseignants vivent cela comme une véritable provocation : ils refusent cette remise en cause de leurs droits, de la transparence et de l'égalité de traitement dans les opérations de mutation.

Les organisations syndicales exigent du ministre des décisions claires qui rétablissent et garantissent toutes les possibilités pour leurs représentants d'effectuer leur travail d'élus paritaires pour le respect de règles applicables à tous au niveau national et dans toutes les académies.

Soyez-en assurés, ensemble nous sommes décidés à faire respecter le rôle des instances paritaires.

**Paris, le 9 mars 2010**

**CGT Educ'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN,  
SNES-FSU, SNEP-FSU, SNETAA-EIL, SNUEP-FSU, SUD Education**